

Séance du : 10 DECEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 021-212100549-20201210-CM_20_156-DE

Délibération n° CM-20-156

Date d'envoi de la convocation : 4 Décembre 2020

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BOLZE, FOUGERE, BECQUET, CAILLAUD,
ROUX, PUSSET, GLOAGUEN, LEVIEL, DAHLEN, LEFAIX,
Adjoints

Mmes, MM BERNHARD, BLANC, BOUILLET, BRAVARD,
BRUNEL, BYNEN, CHAMPION, CHATEAU, COSTE,
DIERICKX, FALCE, FEVRE, JEUNET-MANCY,
LABEAUNE, LONGIN, MONNOT, PELLETIER, Mme
ROUXEL-SEGAUT, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance** :

M. PIERRON à M. CHAMPION,
M. REPOLT à M. BOLZE
Mme REZIGUE à Mme LONGIN,

⇒ **Après leur départ de la séance**

Mme Géraldine CHAMPANAY à Mme DIERICKX.

BUDGET PRIMITIF 2021

Le rapporteur, M. CHAMPION, rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) du 12 novembre dernier a permis de présenter les premières orientations du Budget Primitif 2021 (BP 2021). Une esquisse a été dressée, détaillant le contexte financier, les investissements envisagés, tout cela pour l'exercice 2021 et sur les prochaines années, notamment au travers des perspectives d'endettement ou des autorisations de programmes.

Le contexte sanitaire dans lequel ce budget est présenté laisse envisager dès aujourd'hui, une remise en cause assez rapide de certaines lignes de crédits. En effet, la ville de Beaune est un interlocuteur essentiel pour certains secteurs économiques et aura à cœur d'aider chacun à passer le cap de cette crise. Ses recettes, mais aussi ses dépenses, déjà fortement impactées sur l'exercice 2020, pourront être de nouveau ajustées en fonction du contexte et du besoin de sa population et des différents acteurs économiques. La capacité d'adaptation des élus et services municipaux et les marges prudentielles établies dans ce budget, permettront à la Ville de Beaune, d'accompagner la sortie de crise, de manière autonome et sans affaiblissement de ses capacités financières.

Il ne faut en effet pas attendre du Gouvernement qu'il apporte le soutien pragmatique, dont l'économie locale a besoin. Les collectivités locales, insuffisamment soutenues, sont désormais considérées par l'Etat comme de simples satellites d'exécution d'une politique gouvernementale. La concertation a disparu, l'Etat gère la crise et le reste sans associer les acteurs locaux. Le pouvoir local de décision, la démocratie de proximité sont affaiblis par ce contexte sanitaire et par l'ensemble des réformes gouvernementales appliquées ces dernières années. Les marges de manœuvre financière se fissurent, tout comme le pacte de confiance que l'Etat avait conclu avec les élus locaux.

Dans ce contexte, un budget prudent, mais illustrant la détermination de la nouvelle équipe municipale, sans fatalisme, vous est ici présenté.

Il convient tout d'abord de rappeler que les budgets des collectivités locales doivent être présentés en équilibres, par section (investissement et fonctionnement). L'ensemble des dépenses obligatoires doit être inscrit, les recettes doivent être estimées de manière sincère et il est interdit de contracter des emprunts pour équilibrer la section de fonctionnement. Une maquette réglementaire des budgets primitifs est mise en ligne sur l'espace réservé des élus du site internet de la Ville de Beaune. Elle contient en plus des inscriptions budgétaires, des éléments de présentation de l'encours de dette et un état du personnel. Ce formalisme uniforme pour l'ensemble des communes permet à l'Etat d'effectuer des contrôles et des comparaisons et aux élus d'être obligatoirement informés.

Le rapport de présentation budgétaire qui suit, est composé de deux parties. Une première partie présente les grands équilibres et vise à faciliter la lecture des maquettes réglementaires par les élus. Une seconde partie permet de s'abstraire des éléments de comptabilité pure pour présenter l'ensemble des budgets sous l'angle des politiques communales et des projets concrets, selon les priorités définies dans le cadre du mandat.

Globalement, les budgets de la Ville de Beaune s'élèvent à 53M€, pour l'exercice 2021. Le Budget Principal d'un montant de 51,8M€ est constitué pour 57% de dépenses courantes de fonctionnement. Il diminue de 4%, en lien principalement avec des opérations comptables, sur la section de fonctionnement.

Budget	Dépenses	Recettes
Budget principal		
<i>Investissement</i>	22 078 698 €	22 078 698 €
<i>Fonctionnement</i>	29 713 637 €	29 713 637 €
TOTAL	51 792 335 €	51 792 335 €
Budget autonome Camping		
<i>Investissement</i>	10 000 €	10 000 €
<i>Fonctionnement</i>	351 006 €	351 006 €
TOTAL	361 006 €	361 006 €
Budget annexe BEAUNE Congrès		
<i>Investissement</i>	216 500 €	216 500 €
<i>Fonctionnement</i>	711 200 €	711 200 €
TOTAL	927 700 €	927 700 €
Budget annexe Aéroport		
<i>Investissement</i>	0 €	0 €
<i>Fonctionnement</i>	81 000 €	81 000 €
TOTAL	81 000 €	81 000 €
TOTAL GENERAL	53 162 041 €	53 162 041 €

I. LE BUDGET PRINCIPAL

A. L'équilibre déterminé en fonctionnement

1. Les recettes

La répartition des recettes est proposée ainsi :

Répartition des recettes de fonctionnement	BP 2020	voté 2020 (BS+DM1)	BP 2021	Evolution BP 2020/ BP 2021	Evolution voté 2020/ BP 2021
Atténuation de charge	250 000 €	250 000 €	425 000 €	70,00%	0,7
Produits des services	2 746 550 €	2 746 550 €	3 142 910 €	14,43%	14,43%
Impôts et Taxes	19 846 335 €	19 969 616 €	20 197 900 €	1,77%	1,14%
Dotations, subventions et participations	3 779 380 €	3 780 154 €	3 850 697 €	1,89%	1,87%
Autres produits de gestion courante	453 010 €	453 010 €	483 470 €	6,72%	6,72%
Produits financiers	20 180 €	20 180 €	20 110 €	-0,35%	-0,35%
Recettes exceptionnelles	43 950 €	43 950 €	43 550 €	-0,91%	-0,91%
Opérations d'ordre	4 450 000 €	2 000 000 €	1 545 000 €	-65,28%	-22,75%
Reprise du résultat de fonctionnement	0 €	5 390 131 €	0 €	-	-100,00%
Reprise sur amortissements et provisions	0 €	0 €	5 000 €	-	-
TOTAL	31 589 405 €	34 653 591 €	29 713 637 €	-5,94%	-14,3%

Le total voté constitue l'addition du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et de l'ensemble des Décisions Modificatives votées par le Conseil Municipal.

Ce tableau illustre la provenance de la diminution du volume budgétaire, les opérations comptables, appelées opérations d'ordre. Il s'agit d'écritures comptables qui ne donnent pas lieu à des mouvements de fonds et permettent de financer globalement le budget ou de valoriser des stocks de terrain ou l'inventaire patrimonial de la collectivité.

- Impôts et taxes (20,2M€)

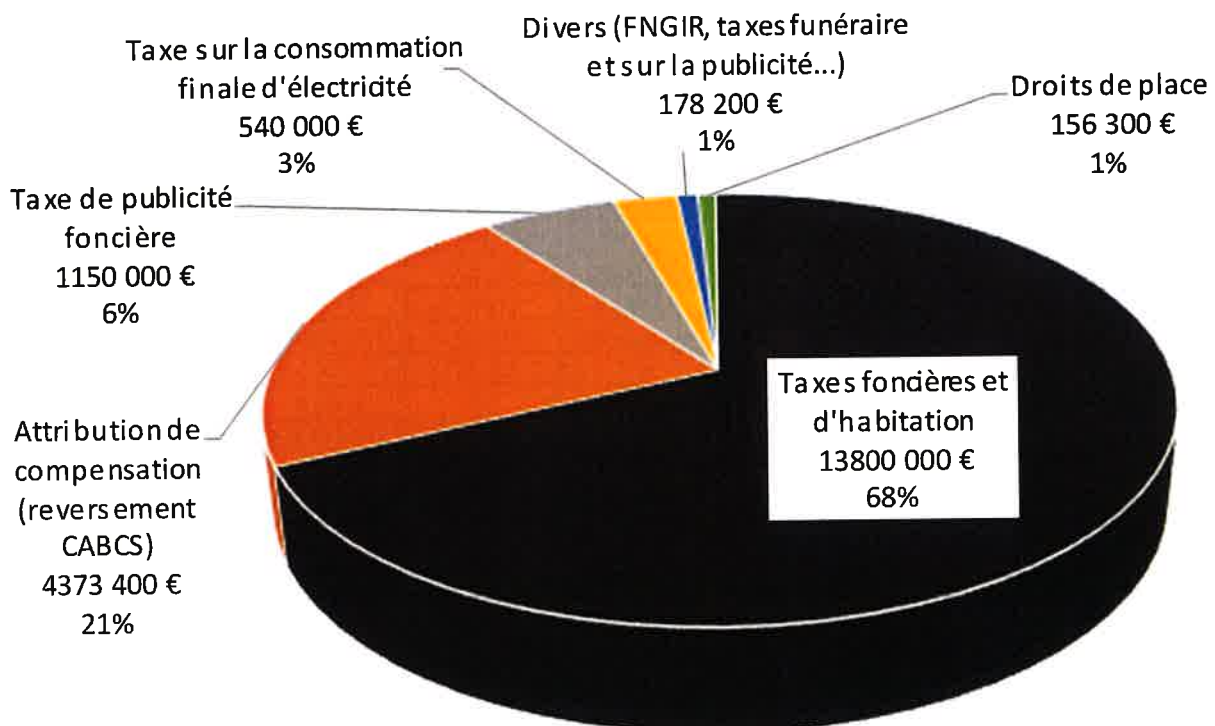
La part des impôts et taxes est de plus en plus importante dans les ressources communales. Elle passe ainsi de 63% au BP 2020, à 68% en 2021, et progresse de 352K€ (de BP à BP) soit 1,8%.

Certaines recettes ont été réévaluées sur la base des recettes encaissées sur les derniers exercices, les droits de place et la taxe sur la consommation finale d'électricité, alors que les impôts directs sont estimés selon l'inflation (+240K€). Le Projet de Loi de Finances pour 2021 prévoit un allègement des impôts fonciers des entreprises industrielles. Sur l'année 2021, une compensation est à ce jour, annoncée comme assurée par l'Etat. Egalement, pour la première fois sur cet exercice, la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation se fera par un transfert de taxe foncière départementale, avec des ressources annoncées comme stables. Ainsi, sur ces points, le contexte législatif et économique ne devrait pas contredire les hypothèses prises dans l'élaboration du Budget Primitif.

La taxe additionnelle aux droits de mutation, collectée dans les frais de notaire est inscrite pour le même montant qu'en 2020 et correspond à une moyenne des produits perçus en 2018 et 2019. Le confinement intervenu en 2020 a pu freiner les négociations immobilières et fragiliser les capacités financières des acheteurs, ce qui rend cette ressource très fluctuante incertaine pour 2021. Une évolution du produit de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) a été estimée en lien avec le tarif adopté cet été pour 2021 (+15K€).

L'attribution de compensation qui correspond au surplus de fiscalité après évaluation des transferts de compétence à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) a été inscrite selon les propositions de la CLECT pour le transfert de la compétence eau pluviale. Mais cette évaluation n'ayant pas encore été entérinée par les organes délibérant des Communes et de la CABCS, un ajustement pourrait être nécessaire.

La fiscalité inscrite au BP 2021



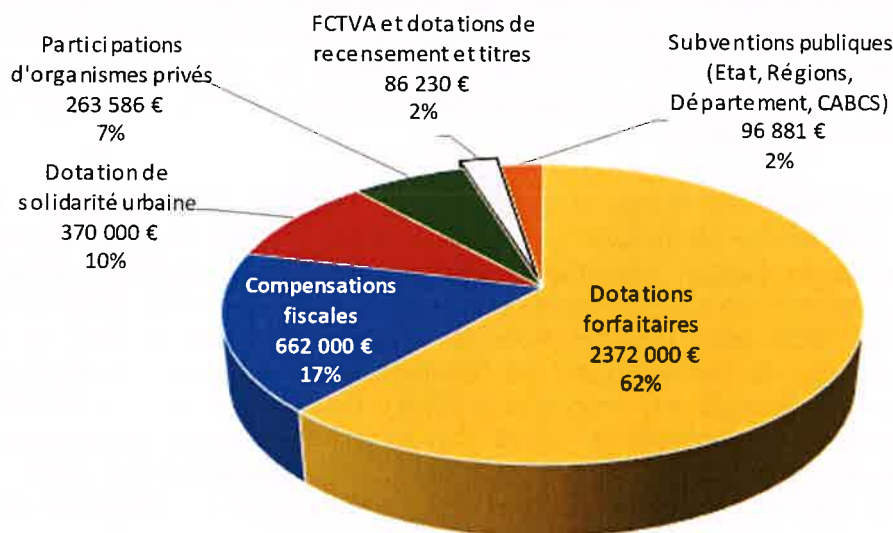
- Dotations, subventions et participations (3,85M€)

Les subventions et dotations représentent 13% des recettes de fonctionnement.

Elles sont principalement composées d'éléments de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la part forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS). La part forfaitaire est estimée en baisse de 128K€ par rapport au BP 2020. Seules la population et la part, plus ou moins importante, prélevée pour les dotations de péréquation peuvent faire fluctuer désormais le montant de cette dotation. Mais elle ne représente plus que 8% des recettes de fonctionnement contre 17% en 2013. La DSUCS est évaluée en progression de 20K€. Comme il s'agit d'une dotation de péréquation, sauf sortie du dispositif, improbable à ce jour, cette ressource progresse forcément. Un rang DSU est calculé chaque année sur des critères économiques et sociaux et peut conduire à une sortie de la liste des villes bénéficiaires, en cas d'amélioration des indicateurs synthétiques.

Les compensations fiscales issues de plafonnements des impôts locaux par rapport aux revenus, ou d'exonérations en fonction de l'âge et de la situation sociale, bien que calculées selon d'anciens taux d'imposition, progressent chaque année en fonction du nombre de bénéficiaires et de la valeur des bases fiscales. Par prudence toutefois, le montant inscrit au projet de BP 2021 correspond au montant notifié en mars au titre de 2020 (en progression de 8% soit 50K€ par rapport au BP 2020).

Les dotations et subventions prévues au BP 2021



Les participations d'organismes privés (comptablement « autres organismes »), correspondent au financement des espaces beaunois par la Caisse d'allocation Familiale (CAF) et la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), dans le cadre de l'animation des quartiers, de l'accueil de services sociaux et du soutien à la parentalité (111K€). Des mécénats sont également en cours de négociations pour de nouvelles expositions dans les musées et un montant provisionnel de 150K€ a été inscrit à ce titre. La dynamique nouvelle de ce mécanisme de financement explique la forte hausse des financements des autres organismes de BP à BP.

La lecture publique, mais aussi le spectacle vivant sont soutenus par le Conseil Départemental (4,25K€) et le Conseil Régional (10K€), grâce aux offres et à la programmation de qualité des services municipaux permettant ces partenariats. Le Conseil Départemental dans l'exercice de sa compétence sociale devrait verser une somme évaluée à 23,2K€ pour 2021, en faveur des espaces beaunois. Les Communes financent la scolarisation d'élèves dans les écoles beaunoises à hauteur de 39,2K€.

L'Etat rembourse (partiellement) les frais d'organisation des élections et avec deux élections à deux tours prévues en 2021, une somme de 15,7K€ est inscrite. Le même principe existe pour la gestion des titres sécurisés (carte nationale d'identité et passeport) pour un montant stable de 12,1K€, ainsi que pour le recensement (4,1K€).

- Les produits des services (3,1M€)

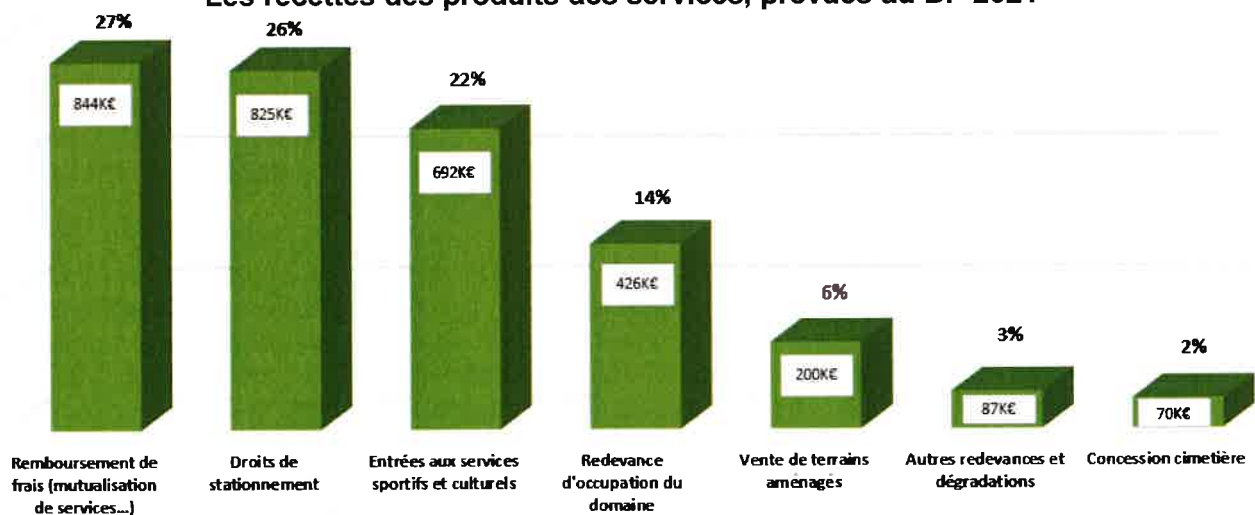
Les produits des services sont estimés en progression de 14,4% soit 396K€. Ils représentent 11% des recettes de fonctionnement. Cela s'explique, principalement, par l'inscription d'une prévision budgétaire à hauteur de 200K€ pour la vente de terrains de la ZAC Porte de Beaune, alors qu'aucun crédit n'avait été inscrit en 2020. De nombreuses ventes étant engagées ou en cours de négociation, cette prévision est très prudente et inférieure à la réalisation envisagée. Mais les délais de signature, notamment dans un contexte économique incertain, étant longs, il convient d'adopter une position de précaution.

La deuxième progression importante, est visible, sur les entrées aux services sportifs et culturels et s'explique par une volonté d'augmenter la fréquentation des structures culturelles (billetterie des musées +109K€ et des spectacles musicaux +35,5K€).

Ces deux ressources sont en forte évolution, mais elles n'occupent pas la part la plus importante des produits des services. Les remboursements de frais par la CABCS et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) constituent plus du quart de ce chapitre comptable. Lors des refacturations, il s'agit de bien ventiler les charges sur chaque bénéficiaire pour que ses comptes retracent la réalité de ses frais, mais il s'agit aussi de partager des moyens, des locaux, des savoir-faire, faisant des économies d'échelle, en évitant de pénaliser d'une des structures. Des évaluations annuelles, des conventions, permettent des refacturations équilibrées. La Ville de Beaune facture des prestations et paye également des services, dans le cadre du schéma de mutualisation avec la CABCS.

Les différents modes d'occupation de l'espace public génèrent des ressources importantes pour la Ville de Beaune. Les droits de stationnement représentent tout de même 3% des ressources du Budget Principal et connaissent, depuis plusieurs années, une bonne progression. Le contexte actuel affaiblit cette ressource sur l'exercice 2020, sans compensation envisagée par l'Etat, pour Beaune. Avec la modernisation des moyens de paiement et de contrôle, ainsi que le renforcement de l'équipe de surveillance, l'inscription d'une hausse raisonnablement optimiste est proposée (+25K€). Les redevances d'occupation du domaine public progressent légèrement (+1%) et concernent l'occupation de trottoirs pour la pose d'échafaudages, de palissades durant les travaux, mais également les droits de terrasse des commerçants, bars et restaurants. Le contexte économique pourrait fragiliser cette ressource.

Les recettes des produits des services, prévues au BP 2021



- Les autres produits (2,5M€)

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements des dépenses de personnel, que cela soit par l'assurance maladie ou l'assurance statutaire dans le cadre de certains congés maladie ou maternité (250K€) ou dans le cadre d'une enveloppe prévisionnelle de participations des agents à la remise de titres restaurants (175K€). Cette deuxième partie est nouvelle et est inscrite, à titre de précaution, pour permettre aux négociations en cours avec les élus du personnel d'aboutir dans un équilibre budgétaire défini pour une année.

Les autres produits de gestion courante sont constitués des loyers versés pour l'occupation de salles municipales, d'immeubles par des entreprises ou de logements. Ils progressent de 30K€.

Les opérations d'ordre sont liées aux écritures de stock des terrains de la ZAC Porte de Beaune, elles ne donnent pas lieu à des encaissements réels, mais à une valorisation d'un stock à vendre de terrains.

Le budget étant obligatoirement équilibré sans recours à l'emprunt, les dépenses sont calibrées sur les ressources et chaque élu référent a élaboré son propre budget pour tenir dans cette enveloppe globale. Cela a nécessité des arbitrages, des priorisations et des choix. Les recettes inscrites au budget sont une évaluation des ressources attendues. Les dépenses, elles, détaillées par chapitre constituent la limite des dépenses que l'exécutif peut engager sans nouvelle autorisation (Décision Modificative) du Conseil Municipal. Le plafond des dépenses est spécialisé par chapitre et si l'ordonnateur souhaite déroger à cette limite, le chapitre, il doit en demander l'autorisation au Conseil Municipal. Cela explique pourquoi les dépenses sont présentées au sein des maquettes budgétaires dans des documents comportant les chapitres, selon une classification des natures comptables répondant à la norme comptable M14.

2. Les dépenses

La décomposition par chapitre des dépenses de fonctionnement se présente comme suit :

Répartition des dépenses de fonctionnement	BP 2020	voté 2020 (BS+DM1)	BP 2021	Evolution BP 2020/ BP 2021	Evolution voté 2020/ BP 2021
Charges à caractère général	7 334 099 €	7 552 998 €	7 815 352 €	6,56%	3,5%
Charges de personnel	11 967 579 €	11 967 579 €	12 458 219 €	4,10%	4,1%
Autres charges de gestion courante	3 826 827 €	4 522 456 €	3 919 469 €	2,42%	-13,3%
Atténuation de produit (FPIC + reverse. FPS)	545 300 €	566 610 €	570 300 €	4,58%	0,7%
Charges financières	747 000 €	747 000 €	670 000 €	-10,31%	-10,3%
Charges exceptionnelles	2 850 €	8 000 €	5 950 €	108,77%	-25,6%
Dépenses imprévues	290 750 €	813 948 €	299 347 €	2,96%	-63,2%
Autofinancement	1 550 000 €	3 650 000 €	0 €	-100,00%	-100,0%
Opérations d'ordre	5 320 000 €	4 820 000 €	3 970 000 €	-25,38%	-17,6%
Provisions	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0,00%	0,0%
TOTAL	31 589 405 €	34 653 591 €	29 713 637 €	-5,94%	-14,3%

Le total voté constitue l'addition du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et de l'ensemble des Décisions Modificatives votées par le Conseil Municipal.

FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
 FPS : Forfait Post-Stationnement

- Les charges de personnel (12,5M€)

Dans ce projet de Budget Primitif pour 2021 (BP 2021), les dépenses de personnel représentent 48,4% des dépenses réelles de fonctionnement (48,5% au BP 2020). En volume, elles progressent de 4% par rapport au budget 2020, soit 491K€.

Comme cela vous a déjà été indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, il est nécessaire de renforcer l'attractivité de la Ville de Beaune comme employeur. Des crédits sont ainsi prévus pour financer différentes pistes de développement de l'action sociale en faveur du personnel. Si la proposition envisagée de l'attribution de titres restaurants est retenue, une partie de cette hausse de charge sera compensée par la participation des agents, comme expliqué dans l'analyse des recettes et selon la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, les services municipaux seront étoffés avec une prévision de 6 recrutements supplémentaires. Comme cela vous a déjà été annoncé, la constitution d'une brigade verte permettra d'améliorer l'entretien des rivières et de faire face aux incivilités ou aux besoins de surveillance des espaces verts. La valorisation des parcs et jardins sera accentuée par le recrutement de jardiniers supplémentaires. Pour continuer le bon usage des parkings, l'équipe des ASVP (agents de surveillance de la voirie publique) sera renforcée.

Les groupes de réflexion pour la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) devraient conduire, courant 2021, à la première attribution de cette prime supplémentaire, ponctuelle et accordée sur des critères d'implication professionnelle forte et reconnue. Le contexte organisationnel et sanitaire n'avait pas permis de mener à terme cette réforme jusqu'alors et cet outil managérial est très attendu.

Le volume budgétaire, inscrit au chapitre 012, tient également compte du glissement vieillesse technicité (GVT), où l'ancienneté et l'évolution de carrière des agents expérimentés font progresser les charges de personnel.

- Les charges à caractère général (7,8M€)

Les charges à caractère général évoluent de 6,6% entre le Budget Primitif 2020 et le projet de budget 2021, soit 481K€.

La principale hausse provient des frais d'études et de recherches (196K€). En plus de l'accroissement des obligations de diagnostics avant travaux, avant mise en location, sur les équipements municipaux, la mise à jour du PLU se poursuit. Par ailleurs, une étude de 150K€ est inscrite pour préparer les nouvelles modalités de gestion du centre nautique dans la perspective des travaux qui seront réalisés.

Les dépenses d'entretien et de réparation progressent de 122K€ soit 15% par rapport au Budget Primitif 2020. Un accent particulier est mis sur la voirie avec un budget de 352K€ (contre 275K€ en 2020) et sur les bâtiments (227K€). Ces dépenses courantes permettent de maintenir le bon état général du patrimoine communal. L'entretien des terrains connaît lui aussi une augmentation du budget alloué (+26K€). La gestion de l'aérodrome nécessite une attention croissante (fauchage) et les perspectives de développement des espaces verts, la sécurisation du patrimoine communal, ainsi que l'entretien des plans d'eau conduisent à faire intervenir des entreprises spécialisées.

Alors que les dépenses de fluides qui représentent 18% des charges à caractère général sont presque stables (+1%, la seule hausse étant sur l'eau), les prestations de service et les locations mobilières progressent de 6% (79K€). Cela s'explique principalement par des crédits pour externaliser certaines missions de sécurité (80K€) et par de l'accompagnement dans la mise en place de nouveaux outils informatiques (+40K€), alors qu'à l'inverse les dépenses relatives au Partenariat Public Privé de l'éclairage public (PPP) diminuent (-60K€).

Dans le cadre de la crise sanitaire, les achats de fournitures d'entretien progressent (17K€ de BP à BP). Pour développer de nouvelles actions, aux Parcs et Jardins (+15K€) et aux Musées (+8K€), des crédits complémentaires sont rendus nécessaires sur la ligne autres fournitures non stockées. Ainsi, globalement, la ligne fournitures progresse de 5%, avec une baisse sur les fournitures administratives et une relative stabilité sur les fournitures scolaires.

- Les autres charges de gestion courante (3,9M€)

Les autres charges de gestion courante évoluent de 2,4% par rapport au BP 2020, soit 93K€.

La diminution de la ligne subvention aux organismes privés s'explique par l'imputation, sur cette ligne, par le passé, d'une subvention pour contrainte de service public au Budget Annexe Beaune Congrès désormais isolée sur un autre article comptable. La diminution ou la fin de certaines mises à disposition de personnel, suite à des départs d'agents, équilibrées en dépenses et en recettes, explique par ailleurs l'évolution de cet article comptable. Le soutien aux associations est réellement stable. L'étude des dossiers de demande de subvention est en cours dans chaque secteur et les subventions seront attribuées en début d'année, par le Conseil Municipal, dans la limite du budget voté.

La contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui avait progressé de 1% n'est pas officiellement notifiée pour 2021. Une hausse de 0,5% a été provisionnée, cette dépense obligatoire est ainsi inscrite, à hauteur de 870 000€ dans le projet de BP 2021.

Le CCAS a sollicité une augmentation de sa subvention, afin de renforcer son équipe de travailleurs sociaux. Une hausse de 1,3% lui a été accordée et pour faciliter la gestion de trésorerie de cette structure, la subvention est adoptée dès le vote du Budget Primitif.

Avec la hausse du coût par élève, dans les écoles publiques beaunoises, la contribution aux écoles privées est prévue en hausse, tout comme celle aux SIVOS. Les frais de scolarité hors écoles communales progressent ainsi de 24K€, soit 10% de BP à BP.

Les charges de fonctionnement à destination des élus évoluent de 5,6K€. Cela s'explique par une hausse des crédits dédiés à la formation et au renchérissement des charges sur les indemnités des élus.

- Les charges financières (0,7M€)

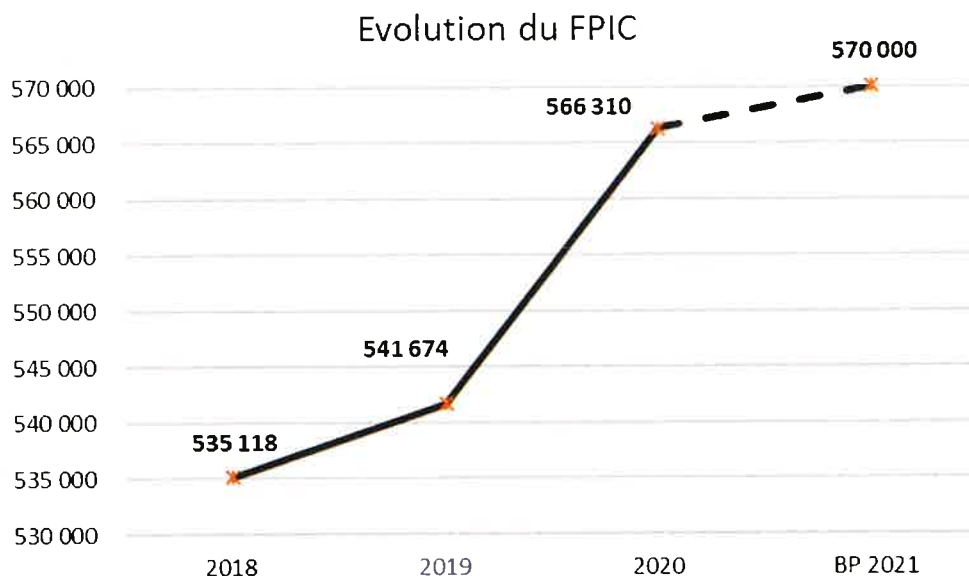
Les charges financières sont estimées en baisse de 77K€ par rapport au BP 2020 (soit 10%). Cela correspond au cycle de vieillissement de la dette actuelle, qui sur des échéances constantes, opère une bascule des annuités vers une plus grande part de remboursement en capital et une plus faible part d'intérêts d'emprunts. Les taux d'intérêts pratiqués sur l'encours et la diminution de celui-ci sont aussi une source de diminution.

Des crédits sont prévus pour financer d'éventuels frais liés à une ligne de trésoreries si elle s'avère nécessaire, en attendant l'encaissement de recettes sur les grands projets d'investissements. Le Budget Principal n'a pas eu recours à cet outil depuis 2017.

- Les opérations comptables et prélèvements sur recettes (4,85M€)

Une réserve pour dépenses imprévues de 299K€, similaire au volume du BP 2020, permettra de redéployer des crédits vers d'autres chapitres, si nécessaires en cours d'année, par le biais d'une décision budgétaire transmise au contrôle de légalité (services préfectoraux).

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est un prélèvement sur les recettes encaissées par l'Etat pour le compte des collectivités locales (fiscalité), dont la progression est individuellement importante, malgré la stabilité de l'enveloppe nationale. Le FPIC était inscrit à hauteur de 545K€ lors de l'adoption du BP 2020, les notifications reçues en 2020 étant bien plus élevées, une marge d'évolution a été prévue au BP 2021.



La principale part de ces autres dépenses, sont les opérations d'ordre. Elles sont composées des variations de stocks de terrains de la ZAC Porte de Beaune (3M€), cédés à la CABCS, d'année en année, et des amortissements (880K€). Il s'agit de dépenses qui trouvent un pendant sur la section d'investissement, en recettes et ne donnent pas lieu à des mouvements de fonds. Il n'y a pas d'autre virement à la section d'investissement prévu, à la différence de 2020 où un autofinancement de 1,55M€ avait été inscrit. Les dépenses d'ordre, sont ainsi estimées budgétairement en baisse de 2,9M€, soit 42%, cela impacte les modalités de financement de la section d'Investissement.

B – Un financement assuré pour la section d'investissement

1. Les recettes

La répartition des recettes d'investissement est proposée ainsi :

Répartition des recettes d'investissement	BP 2019	BP 2020	voté 2020 (BS+DM1)	BP 2021	Evolution BP 2020/ BP 2021	Evolution voté 2020/ BP 2021
Dotations et fonds propres	900 000 €	870 000 €	1 004 744 €	1 080 000 €	24,14%	7,49%
Subventions d'investissement	443 400 €	5 620 128 €	2 080 964 €	6 696 170 €	19,15%	221,78%
Emprunt et caution reçues	4 296 110	8 881 550	5 000	10 332 528	16,34%	sans objet
Refinancement	0 €	0 €	0 €	0 €	-	sans objet
Autofinancement	2 000 000 €	1 550 000 €	3 650 000 €	0 €	-100,00%	-100,00%
Produits de cession	0 €	0 €	0 €	0 €	-	-
Opérations d'ordre	5 300 000 €	5 192 250 €	4 820 000 €	3 970 000 €	-23,54%	-17,63%
TOTAL	12 939 510 €	22 113 928 €	11 560 708 €	22 078 698 €	-0,16%	90,98%
Affectation du résultat N-1	-	-	754 095 €	-	-	-

Le total voté constitue l'addition du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et de l'ensemble des Décisions Modificatives votées par le Conseil Municipal.

➤ **Emprunt d'équilibre (10 M€)**

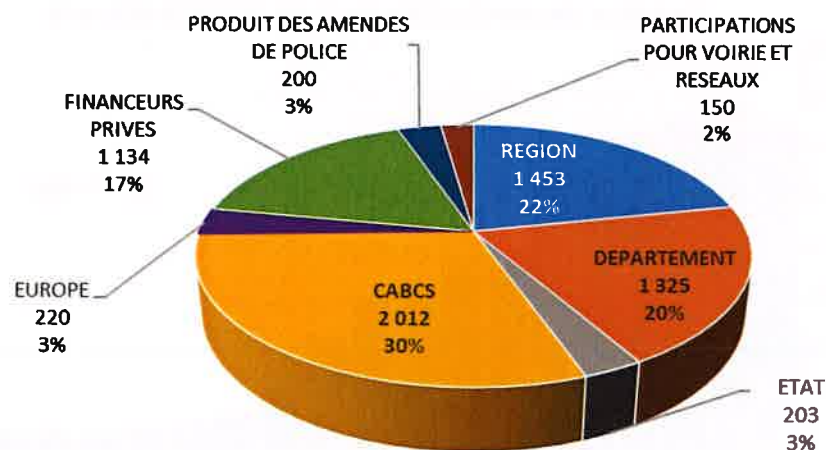
Dans l'attente de la détermination du résultat d'investissement 2020 et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, un emprunt d'équilibre a été inscrit à hauteur de 10M€. L'objectif de réalisation effectif annoncé lors du débat d'orientations budgétaires est de 6M€. L'emprunt réalisé sera donc affiné au cours de l'exercice. Pour rappel, en 2020, il était envisagé de faire appel aux banques à hauteur de 6M€, la crise sanitaire ayant retardé de nombreuses opérations, aucun emprunt ne sera réalisé en 2020.

➤ **Subventions et participations (6,7M€)**

Les subventions et participations, présentées au chapitre 13, progressent de 1,1M€ par rapport au BP 2020. Comme cela a été détaillé dans l'annexe AP-CP des orientations budgétaires, d'importants financements partenariaux sont inscrits sur l'exercice 2021, pour la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne (5,3M€), mais également, pour l'école Champagne (286K€), pour l'aménagement du secteur Maladière (150K€), le théâtre de verdure (109K€) et pour l'ensemble des aménagements liés aux mobilités douces (397K€). Des financements sont également envisagés pour les vestiaires de football du stade de Vignoles (63K€) et pour des projets communs avec l'agglomération (travaux au Conservatoire et achat d'un logiciel de gestion des assemblées) à hauteur de 11,5K€. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'écopâturage, l'échéancier des autorisations de programmes et de crédits de paiement (AP-CP) prévoit une recette d'investissement de 80K€ en 2021.

Les principaux financeurs sont les collectivités locales : la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (2M€), la Région (1,5M€) et le Département (1,3M€). Le BIVB (Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne) sera également appelé à contribuer dès l'exercice 2021.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - BP 2021 (K€)



➤ **Autres financements (1,1M€)**

Le FCTVA (Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée) a été évalué à 580K€, d'après une hypothèse de réalisation des dépenses éligibles à ce fonds en 2020 d'un peu plus de 3,5M€. Les recettes fiscales liées aux autorisations d'urbanisme ont été ajustées, de manière prudente à 500K€ sur la moyenne des montants encaissés en 2018 et 2019.

Les financements sont tous mobilisés pour mettre en œuvre le programme d'investissement sur l'exercice 2021, après l'année 2020 qui n'a pas permis de mener à bien aussi rapidement que prévu certaines opérations. L'équilibre financier s'appuie sur une situation financière solide, permettant à nos partenaires financiers de nous accompagner en toute confiance.

2. Les dépenses

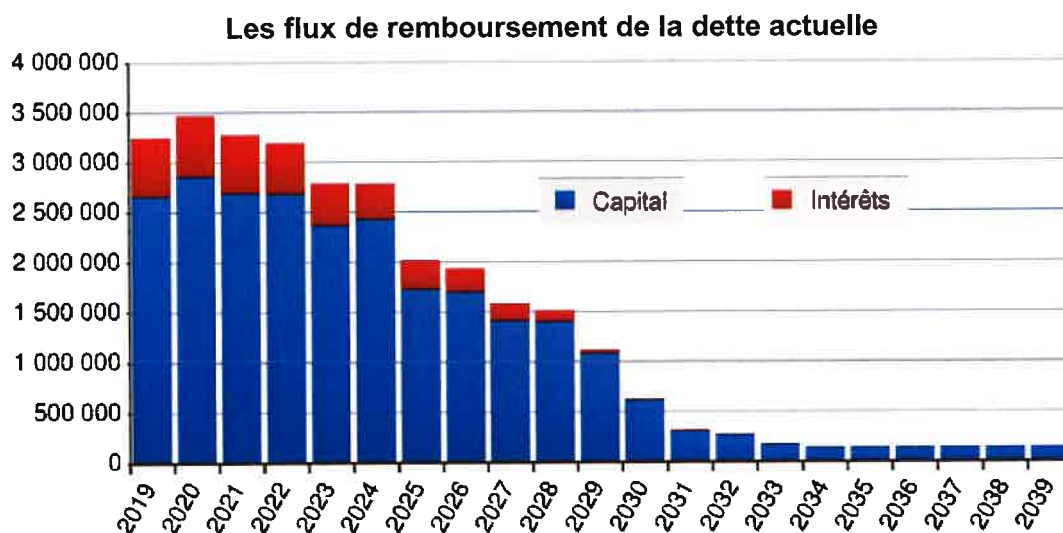
La répartition des dépenses présentée ci-après, de manière comptable, avant une présentation plus détaillée des actions et projets, avec les dépenses de fonctionnement :

Répartition des dépenses d'investissement	BP 2020	Total 2020 (BS+DM1 et DM2)	BP 2021	Evolution BP 2020/ BP 2021	Evolution voté 2020/ BP 2021
Remboursement d'emprunt	2 920 000	2 991 381	2 748 000	-5,89%	-8,14%
Frais d'études et d'annonces de marchés	302 860 €	197 199 €	154 410 €	-49,02%	-21,70%
Subventions d'équipement versées	503 000	674 374	600 874	19,46%	-10,90%
Travaux et acquisitions	13 787 968 €	6 292 166 €	17 010 314 €	23,37%	170,34%
Prise de participation	-	300 000	-	-	-100,00%
Opérations d'ordre	4 450 000 €	2 000 000 €	1 545 000 €	-65,28%	-22,75%
Réserve dépenses imprévues et rbst tax	150 100 €	21 183 €	20 100 €	-86,61%	-5,11%
TOTAL	22 113 928	12 476 303	22 078 698	-0,16%	76,97%

Le total 2020 constitue l'addition du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et de l'ensemble des Décisions Modificatives, y compris celle qui est présentée lors du Conseil Municipal de décembre 2020.

➤ Remboursement en capital de la dette (2,7M€)

Les échéances d'emprunt sont composées des frais financiers (les intérêts), dépense imputée en fonctionnement, et du remboursement en capital de la dette, comptabilisé comme une dépense d'investissement. Le poids de la dette dans les dépenses d'investissement diminue de près de 6% en 2021 par rapport à 2020 (soit -172K€), elle représente 12% des dépenses d'investissement.



➤ Subventions d'équipement versées (0,6M€)

Pour l'exercice 2021, une somme de 600 874€ est prévue pour le contournement de Beaune. Il s'agit de financer les travaux de la rocade, sous maîtrise d'ouvrage départementale. L'échéancier est déterminé par la convention de financement et les avenants contractualisés.

➤ Réalisation des investissements en faveur de l'équipement communal (17M€)

Cette année 2021 permettra la réalisation de nombreux projets. Le volume financier mobilisé est important, mais cohérent avec la programmation financière et technique.

Comptablement le budget d'investissement est présenté sur deux niveaux de vote différents, les chapitres pour les dépenses qui ne sont pas gérées en autorisation de programme (AP) et les opérations pour les dépenses gérées en AP. Ainsi, si des crédits prévus sur une autorisation de programme, en étude (chapitre 20), correspondent finalement à de la mise en œuvre de travaux (chapitre 23), il est tout à fait possible dans la même opération d'effectuer la dépense, sans nouvelle autorisation du Conseil Municipal. Les codes d'opération d'équipement présentés dans la maquette budgétaire réglementaire correspondent à la présentation détaillée des AP-CP annexée au rapport d'orientations budgétaires pour le Conseil Municipal du 12 novembre 2020. Les dépenses d'équipement communales inscrites en 2021, sont ainsi composées pour 85% de crédits gérés de manière pluriannuelle en AP-CP.

Les crédits gérés hors AP-CP s'élèvent à 2,6M€ en 2021. 68% des crédits concernent des travaux, sur les terrains (163K€), les bâtiments (730K€) ou la voirie (873K€). Des études sont également menées et pourront donner lieu à la création d'opération plus conséquentes dans les prochaines années et à la création d'autorisations de programme (154K€). Enfin, les autres crédits annuels, concernent des acquisitions (671K€) et sont principalement composés des acquisitions de matériel de transport ou roulant (248K€) en évolution de 205K€ par rapport à 2020, de matériel de bureau et informatique (127K€) en progression de 40K€.

En autorisation de programme, les principales opérations (détaillées dans le rapport d'orientations budgétaires), concernent la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne, la construction d'une salle d'activité pour l'école Champagne (590K€), le Théâtre de verdure (407K€), la poursuite du schéma d'aménagement des pistes cyclables (464K€). Pour la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne, les opérations présentées TTC lors du Débat d'Orientations Budgétaires, ne devront pas dépasser, sur l'ensemble des années, 14,7M€ hors taxes pour le bâtiment public et 3,8M€ hors taxes pour l'aménagement du site (parc...). Cela représente des crédits de paiement hors taxes de 1,1M€ en 2021 pour l'aménagement du site et de 9,2M€ pour le bâtiment public.

Le Budget Principal a été présenté de manière détaillée, il convient désormais de présenter le Budget Autonome du Camping ainsi que les budgets annexes. La réglementation impose une présentation isolée et des équilibres propres pour certaines activités, les Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) et les budgets pour l'aménagement et la commercialisation de zones ou de lotissement.

II. LES BUDGETS ANNEXES

A. Le camping

Après une année 2020 marquée par la fermeture administrative, dans le cadre de la crise sanitaire, et la baisse des fréquentations touristiques dès la fin de l'été, l'équipe du Camping Municipal espère pouvoir améliorer la situation financière en 2021. Alors que le résultat 2019, reporté en 2020 était de 594 483,52€ en fonctionnement, le Budget Principal a versé une subvention exceptionnelle (85K€) en 2020 pour essayer d'atteindre l'équilibre. Il n'y aura pas (ou peu) de ressource complémentaire, issue du résultat 2020, en 2021.

1. Le fonctionnement (351K€)

Les dépenses courantes sont évaluées en baisse de près de 5K€ (1,4%). Cela s'explique par la diminution de l'autofinancement (amortissement et virement à la section d'investissement) en lien avec les capacités financières prévisionnelles (-27K€).

Les charges de personnel progressent de 7K€, soit 4% en lien avec la gestion prévisionnelle des emplois et compétences élaborée par la Direction des Ressources Humaines et les mises à disposition de personnel du Budget Principal.

Des dépenses imprévues, ont été inscrites à hauteur de 17K€ en forte hausse (+15K€), de manière prudentielle, par rapport à la situation économique de ce secteur. Elles représentent 5% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses d'entretien et de maintenance augmentent de 4,8%, les fluides de 2,5% et l'achat de fournitures de 13%. Tout en limitant les hausses de charges, l'objectif est de maintenir une bonne qualité de service et l'attractivité de cet équipement public.

Concernant les recettes, elles ont été évaluées en diminution de 5K€ par rapport au BP 2020. Pour rappel, alors que les prestations d'hôtellerie de plein-air étaient estimées à 355K€ au BP 2020, le montant effectivement encaissé devrait être de l'ordre de 150K€ dans un contexte économique très particulier.

2. L'investissement

Le volume d'investissement est déterminé, en fonction des recettes issues de la section de fonctionnement, à 10K€. Des dépenses sur les bâtiments, les blocs sanitaires, sont inscrites, des compléments pourront être prévus après recherche de financements et après arrêt des comptes 2020 (reports et reprise de résultats).

B. Palais des congrès

Afin de suivre l'ensemble des dépenses liées au site du Palais des Congrès, ainsi que les relations financières avec la SPL BEAUNE Congrès qui en assure la gestion, un budget annexe spécifique a été constitué.

1. Le fonctionnement (711K€)

Les dépenses de fonctionnement envisagées pour l'année 2021 progressent de 5%. Cela s'explique par des actions fortes pour des travaux d'entretien courant sur le palais des congrès (+36K€). Une marge a également été inscrite pour prendre en compte l'augmentation annuelle de la taxe foncière (+1,5 K€). Les dotations d'amortissement ont été ajustées aux montants effectivement comptabilisés ces dernières années (-3,5K€).

Les relations financières contractuelles avec la SPL Beaune Congrès ont été évaluées sur la base d'une stabilité, dans la continuité du contrat de Délégation de Service Public (DSP) en cours : subventions de contrainte de service public (401K€ en dépense), facturations (redevance d'occupation du Palais des Congrès et remboursements divers pour 211K€ en recette). Ce budget est structurellement déséquilibré sans subvention du budget principal, subvention évaluée à 88K€ pour 2021.

2. L'investissement (216K€)

La volumétrie de la section d'investissement est déterminée par le niveau des amortissements issus des dépenses de fonctionnement. En 2021, la réflexion se portera sur l'amélioration de l'équipement et l'adaptation aux besoins actuels des lieux de congrès et d'exposition. Des mécanismes de transfert exceptionnel, des résultats d'investissement en section de fonctionnement pourraient également être recherchés.

C. Zone de l'aérodrome Beaune-Challanges

Ce budget concerne l'aménagement de la zone géographique aux abords de l'aérodrome de Beaune-Challanges. Des travaux de voirie de 81 000€ sont envisagés en fonctionnement et pourraient être financés par un apport exceptionnel du Budget Principal pour permettre à ce budget de développer ce secteur.

III. LES PRINCIPALES ACTIONS ET OPERATIONS PREVUES BUDGETAIREMENT SUR CET EXERCICE 2021

➤ Politique de la Ville, Règlementation, Sécurité

dépenses d'investissement : 103K€, dépenses de fonctionnement : 177K€

Dans ce secteur qui regroupe principalement la gestion des autorisations d'occupation du domaine public, des marchés, des parkings, mais également la police municipale, les dépenses de fonctionnement progressent de 93K€. Il s'agit de mettre en œuvre un engagement prioritaire, le renforcement de la sécurité, en élargissant les plages horaires d'interventions par le biais d'un prestataire privé. En investissement, des crédits sont prévus pour l'acquisition d'un drone, de nouvelles caméras (73K€), ainsi que du matériel d'enlèvement des véhicules (2K€).

Des ressources importantes sont générées par le stationnement, l'occupation du domaine public, les marchés et les toilettes publiques (1,4M€). L'organisation des élections départementales et régionales en 2021 génèrera des frais d'organisation et d'achat de matériel pour sécuriser les bureaux de vote, et l'Etat devrait verser une compensation de 16K€.

➤ Culture, Mécénat, Grands Projets

dépenses d'investissement : 5K€, dépenses de fonctionnement : 574K€

Les grands projets sont comptabilisés dans d'autres délégations mais il convient de noter que l'année 2021 verra le début de la réalisation du Théâtre de Verdure, de la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne, comme cela a été rappelé précédemment.

De nouvelles actions seront entreprises sur les scènes musicales pour diversifier les offres de concert et proposer des affiches plus renommées, en complément des formats habituels. Du matériel de communication permettra d'identifier la Ville de Beaune comme organisatrice (1,5K€). Les dépenses en augmentation (+59K€) seront partiellement compensées par la recherche de nouveaux financements.

De nouvelles expositions sont envisagées aux musées. Cela générera des coûts plus importants que sur l'exercice 2020 (+83K€) mais également des recettes supplémentaires, en lien avec des partenariats et des recettes usagers (+261K€). Un conventionnement sera à établir pour renouveler le mécanisme des billets jumelés avec les Hospices, y compris dans le cadre d'une grande exposition. La signalétique du musée du vin et la création de parcours touristiques nécessitent des crédits d'investissement à hauteur de 3,5K€.

➤ Cadre de vie, Espace Public, Circulations douces, Propreté et Voirie, Développement Durable

dépenses d'investissement : 2,4M€, dépenses de fonctionnement : 2,3M€

Sur cette délégation, sont assurés l'entretien, la transformation et la création des infrastructures routières et urbaines (chaussée, éclairage, ponts, trottoirs, places, murs de soutènement...), ainsi que la sécurité des installations de l'aérodrome. Le garage qui gère l'ensemble des véhicules municipaux et assure des prestations pour la CABCS et le CCAS est également sous la responsabilité de ce secteur.

Pour ce qui concerne la propreté urbaine, les dépenses de fonctionnement progressent de 1,8% par rapport au BP 2020. Il s'agit principalement de l'accroissement des prestations de nettoyage et de désherbage, et de l'élimination des déchets de balayage. En investissement, de nouveaux équipements de travail seront acquis, afin d'améliorer les conditions d'exécution des tâches des agents du service propreté (82K€). Le mobilier urbain (corbeille et distributeur de sacs de déjections canine) continue à être renouvelé ou déployé pour permettre aux usagers de contribuer de manière civique au maintien de la propreté (4K€).

Pour la gestion des infrastructures, l'augmentation de 2,9% des charges courantes provient d'une volonté d'accroître la régularité des interventions sur les voiries, la signalisation horizontale et les cours d'écoles (+37%). Il s'agit en effet d'effectuer des petites réparations pour éviter des dépenses d'investissement plus lourdes. En investissement, en dehors des grandes opérations qui ont déjà été présentées par ailleurs et permettront une circulation plus apaisée (contournement ou mobilités douces), de gros travaux annuels sont également prévus sur des chaussées et ouvrages jugés prioritaires (650K€). La réfection du parking de la piscine et du cinéma fera également l'objet de crédits d'études et d'une première tranche de travaux, si tout se déroule comme envisagé (150K€). Une nouvelle signalisation devrait limiter l'intrusion de véhicules hors gabarit et réduire la vitesse sur des lieux stratégiques, en centre-ville (40K€). L'achat d'un tractopelle d'occasion permettra de remplacer l'ancien qui approche la quarantaine d'années (40K€). Pour le transport de son matériel, le service des festivités pourra également disposer d'un nouveau camion plateau (45K€).

L'amélioration du cadre de vie des Beaunois, l'utilisation apaisée des espaces par l'ensemble des usagers est une priorité majeure de ce mandat. Les cyclistes, les piétons, les automobilistes, les camionneurs, touristes, habitants, professionnels doivent pouvoir cohabiter avec des équipements adaptés aux besoins parfois opposés. Ce budget illustre parfaitement la gestion équilibrée et durable que la Ville de Beaune entend mettre en œuvre.

➤ **Vie associative, Animation Culturelle, Spectacle Vivant**

dépenses d'investissement : 9K€, dépenses de fonctionnement : 2 079K€

Les associations sont essentielles pour la vie sociale, culturelle et sportive des Beaunois et de tous ceux qui viennent sur notre territoire. En cette période, où les activités hors du foyer ou du travail, ont été mises en sommeil, chacun a hâte de reprendre ses loisirs, de retrouver des relations sociales, de participer à une vie collective. Pour permettre à chacun de ressortir de sa bulle, la Ville de Beaune maintient son accompagnement auprès des bénévoles et des passionnés du monde associatif. Les élus étudient actuellement activement les demandes, les difficultés et les besoins financiers des organismes, afin de permettre l'attribution des subventions dès le mois de janvier. Un budget de 729 500€ assure le financement indispensable à la survie de ces structures.

Pour le CCAS (831 000€) et l'association ABITER (257 500€), où les charges de personnel sont importantes, les subventions sont attribuées dès l'adoption du Budget Primitif, afin de permettre un premier versement le plus tôt possible dans l'année. Des locaux et du matériel sont également mis à disposition des associations ou loués à des particuliers et entreprises.

Sur le secteur culturel, les dépenses de fonctionnement progressent de 18K€, mais cela provient d'un effet de périmètre. En effet, à partir de cette fin d'année 2020, le festival Mômes et Merveilles est désormais géré par l'équipe du théâtre et plus par l'antenne événementielle du service communication. Ainsi, à périmètre constant, les dépenses sont totalement stables.

Une diminution sur les achats de fournitures du secteur de l'animation culturelle (-4K€) est à mettre en parallèle avec l'accentuation des achats de documents pour le prêt (+2K€) et de petit équipement (+1,5K€) en bibliothèque. Un crédit d'achat de livres est également prévu en investissement (500€). Les frais liés aux réparations de matériel scénique, à la surveillance et à l'entretien des salles de spectacle (Théâtre et Lanterne Magique) progressent de 1,5K€ (+14%). Une partie est répercutée aux locataires. Au théâtre, la console lumière a fait l'objet de nombreuses réparations ces derniers temps et son utilisation devient aléatoire, son remplacement est donc inscrit au budget 2021 (8,3K€).

➤ **Solidarités, Insertion, Famille**

dépenses d'investissement : 8K€, dépenses de fonctionnement : 28K€

Les Espaces Beaunois proposent des activités régulières ou ponctuelles dans le domaine des loisirs (cuisine...) et d'accompagnement à la scolarité ou à la parentalité. Ils accueillent également des partenaires publics qui œuvrent dans le secteur social. La dépense de 28K€ correspond à des achats de fournitures pour les activités, à des frais de transport et à des droits d'entrée pour les sorties familiales. Des prestations sont également commandées pour former et accompagner les bénévoles. Ce crédit évolue de 4K€ en lien avec une action de formation envisagée en 2021.

Les frais de personnel sont présentés dans la délégation questure, les frais de fonctionnement liés aux bâtiments et aux fournitures administratives dans d'autres délégations également, cela explique pourquoi les recettes (152K€) semblent plus élevées que les dépenses présentées.

L'espace Saint-Jacques bénéficiera de travaux en 2021 pour un montant prévisionnel de 8K€ et de l'achat de mobilier est également prévu pour l'accueil et l'espace bibliothèque.

➤ **Sports**

dépenses d'investissement : 148K€, dépenses de fonctionnement : 353K€

Sous ce secteur sont présentés les frais liés à la gestion des équipements sportifs et aux animations sportives.

Pour le stade nautique, les frais d'entretien du bâtiment et les consommations de fluides sont intégrés dans la partie bâtiment et urbanisme. En 2021, les crédits en gestion directe progressent fortement, en lien avec la commande de prestations intellectuelles permettant de déterminer les modalités de gestion de la piscine. Les autres dépenses sont stables mais les recettes sont prévisionnellement en légère baisse sur les courses pédestres (-3K€) et le stade nautique (- 7,4K€). Les principales dépenses d'équipement seront consacrées aux vestiaires de football de Vignoles (115K€), à divers aménagements au stade des Mariages (20K€) et au renouvellement du matériel sportif (13K€).

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'ensemble pour la gestion des bâtiments publics, une réfection de toiture est envisagée sur le gymnase Lorraine (40K€).

➤ **Population, Citoyenneté**

dépenses d'investissement : 40K€, dépenses de fonctionnement : 59K€

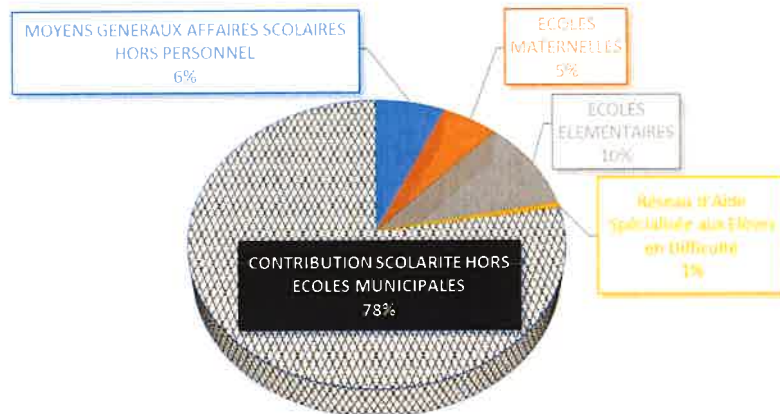
Les services de l'état civil ont fait partie des services prioritaires durant le premier confinement. Il est évident que l'enregistrement des naissances et des décès, la délivrance de documents d'identité et les inhumations doivent se poursuivre. Hors ressources humaines, le budget de fonctionnement consacré à ce secteur est stable. Les recettes sont estimées en progression sur le cimetière.

Pour l'investissement, l'aménagement d'un jardin cinéraire est un projet important qui permettra de gérer, à long terme, les capacités d'accueil des défunts. Avec une autorisation de programme de 240K€ jusqu'en 2023, dès le Budget Primitif un crédit de 40M€ est prévu pour 2021. La programmation opérationnelle pourrait nécessiter de réinscrire les reliquats 2020 sur l'exercice 2021, mais cela sera étudié à la fin du premier semestre 2021.

➤ **Affaires scolaires, Numérique**

dépenses d'investissement : 46K€, dépenses de fonctionnement : 322K€

En fonctionnement, le budget en gestion directe par le secteur éducation se présente ainsi :



Les dépenses de fonctionnement sont, pour une part, déterminées en fonction de crédits unitaires par élève, crédits qui sont ensuite affectés aux écoles pour commander des fournitures scolaires ou des petits équipements. La même chose existe pour du mobilier de rangement ou du matériel, plus coûteux, en investissement.

Par ailleurs, certains crédits sont gérés plus globalement. Un plan de renouvellement du mobilier scolaire est en place et 25K€ sont inscrits dans ce cadre en 2021. De l'électroménager, du matériel d'entretien et de bureau (10K€) permettent aussi d'assurer la gestion et le nettoyage des locaux. Le protocole sanitaire a beaucoup impacté l'organisation de ce secteur, au cours de l'année 2020, et le matériel doit être adapté à ce nouveau contexte.

L'équipement en matériel informatique se poursuit par ailleurs (4K€), mais l'ensemble des écoles élémentaires est désormais bien équipé pour l'usage du numérique.

En investissement, un budget de 734K€ est prévu pour améliorer les bâtiments scolaires, sous la gestion des équipes techniques en charge des bâtiments. La principale opération concerne la construction de la salle d'activité de l'école Champagne (591K€), des études de réhabilitation énergétique sont également prévues pour 50K€. Le groupe scolaire Bretonnière devrait bénéficier de travaux à hauteur de 24K€. Enfin d'autres opérations plus réduites, la dernière tranche de l'amélioration des contrôles d'accès et une réserve pour imprévus sont inscrites à hauteur de 69K€.

➤ **Questure, Emploi, Formation**

13M€ en fonctionnement sur le Budget Principal dont 12,5M€ de charges de personnel, 425K€ de frais pour les élus, 154K€ pour les charges à caractère général

Ce budget représente un secteur à travers lequel le pilotage est complexe et s'inscrit dans la durée. En effet, il convient impérativement de prévoir les charges du personnel en place, le montant des indemnités d'élus votées, les hausses de coût et de cotisation sociale imposées avant de pouvoir agir, à la marge, sur des mesures nouvelles.

Toutefois dans cette nouvelle mandature, un plan de négociation est tracé avec les élus du personnel sur l'action sociale, le régime indemnitaire, les relations humaines et l'attractivité de la Ville de Beaune comme employeur. Une première phase est envisagée en 2021, ce qui explique la hausse de 4% des prévisions budgétaires sur le chapitre 012. En charge nette, la hausse n'est que de 2,6% soit 301K€.

Par ailleurs, des recrutements supplémentaires sont prévus, il ne s'agit donc pas seulement d'intégrer les hausses de coût et l'amélioration des conditions salariales, mais également de renforcer les équipes pour offrir de nouveaux services aux Beaunois.

La DRRH (Direction des Ressources et Relations Humaines) mènera également des actions pour des temps de convivialité et outils de transversalité entre les agents. La fête du personnel n'a pu avoir lieu en 2020 du fait du contexte sanitaire, en 2021, des crédits supplémentaires ont été prévus pour trouver de nouvelles formules, avec une évolution envisagée dans les prochaines années. Les crédits de formation (hors Centre National de la Fonction Publique Territoriale) restent à 60K€. Ils permettent, entre autres aux agents d'approfondir l'utilisation de leurs logiciels métiers, la mise en place de formations en matière de sécurité ou sur l'utilisation ou la conduite d'équipements spécifiques.

Des rapports individuels vous présenteront l'évolution de la politique des ressources humaines et vous pourrez trouver dans la maquette budgétaire réglementaire un état du personnel, tel qu'il est envisagé au 1^{er} janvier 2021, pour le Budget Principal et pour le Budget Camping, afin de mieux connaître la répartition des agents par catégories et filières professionnelles.

Les frais relatifs aux élus sont relativement stables. Les crédits de formation progressent en lien avec le dispositif présenté au Conseil Municipal cet automne.

➤ **Commande Publique et exécution budgétaire**

dépenses d'investissement : 154K€, dépenses de fonctionnement : 399K€

Afin de respecter les seuils de commande publique et de faciliter l'approvisionnement des services, pour des gains de temps, les achats récurrents sont gérés de manière centralisée à la Direction de la Commande Publique (238K€). Cela impose une rigueur de tous les services dans l'évaluation et l'anticipation des besoins et une standardisation, relative, des articles commandés.

Règlementairement, la procédure d'achat dépend du volume financier commandé pour une nature homogène de dépense (ou un projet sur l'investissement) sur l'ensemble de la collectivité (tous les budgets, tous les services). Il est donc obligatoire de regrouper les achats, pour savoir quelle procédure suivre.

Le service achats gèrent également la location et la maintenance des imprimantes multifonctions. La diminution du nombre de copieurs et d'impressions permet d'amoinrir les frais, de près de 14K€ par rapport au BP 2020. Certainement également en lien avec la dématérialisation des méthodes de travail, les crédits relatifs aux fournitures administratives suivent la même tendance (-5K€). Les fournitures d'entretien gérées pour l'ensemble de la collectivité (écoles, musées, bibliothèque, services administratifs...) progressent dans le cadre de la crise sanitaire (+16K€) et ces 56K€ représentent, au BP 2021, 23% des dépenses de fonctionnement de la Direction de la Commande publique.

La Ville de Beaune assure l'ensemble de son patrimoine et bénéficie également d'une assurance responsabilité civile. Cela représente une charge de 104K€. La progression est estimée à 4% pour prendre en compte notre sinistralité, la révision prévue au marché et l'augmentation du périmètre assuré (prêt d'œuvre pour les expositions notamment). En cas de sinistre, parfois, des recours directs sont effectués envers les personnes responsables de dégradations, sans passer par les assurances. Ainsi, les recettes d'assurance et de recours directs sont évaluées à 40K€ et sont par essence difficiles à estimer (81K€ encaissés en 2019). Les compagnies d'assurance prennent également parfois en charge directement certaines factures et le service assume un montant annuel de 53K€ (estimation BP 2020) en frais de réparations.

En investissement, en dehors du budget en matériel informatique (101K€), le service achats disposera d'un budget de 43K€ pour du mobilier, de 7K€ pour du matériel pour l'organisation des élections et de 4K€ pour de l'électroménager et divers matériels.

➤ **Urbanisme, Rivières et Patrimoine Végétal**

dépenses d'investissement : 15 M€, dépenses de fonctionnement : 2,6M€

L'urbanisme et le patrimoine bâti représentent une charge de fonctionnement de 2,1M€ (Budget Principal et Palais des Congrès). Avec des dépenses d'électricité et d'énergie prévues à hauteur de 919K€, au-delà des objectifs écologiques, l'amélioration des performances du patrimoine bâti est également un enjeu financier. Les petits travaux réalisés, mais également les opérations de plus grande ampleur, en investissement, intègrent bien entendu cet objectif depuis plusieurs années. Une diminution du poste énergie est ainsi observée. Les consommations d'eau sont également suivies, afin de permettre à l'équipe régie bâtiments d'intervenir pour réparer au plus vite les fuites et éviter les surcoûts. En améliorant l'entretien et la maintenance des bâtiments, le confort des utilisateurs, les dépenses de ce secteur n'évoluent ainsi que de 0,8% de BP à BP, en fonctionnement (17K€).

En investissement, en plus des grands projets, les bâtiments sont également en perpétuelle transformation. La rénovation de toitures, le remplacement de menuiseries, l'amélioration des systèmes de ventilation représentent, ainsi un budget de 330K€ en 2021, l'accessibilité de 200K€ et la sécurité incendie ou contre les risques électriques de 190K€.

Les parcs et jardins bénéficieront d'un nouvel hangar de stockage (85K€) pour leur matériel, d'une plate-forme de stockage de leurs matériaux (64K€) et d'équipement professionnel complémentaire ou renouvelé (182K€). Ces investissements s'inscrivent dans une volonté de permettre au service d'effectuer directement, de plus en plus de tâches, auparavant sous-traitées, à des coûts d'intervention moindres que ceux que les entrepreneurs du paysage ou de terrassement peuvent proposer. Le mobilier des parcs et jardins, les aires de jeux et les systèmes d'arrosage représentent un budget de 95K€ en investissement.

Les dépenses courantes des parcs et jardins progressent de 8% de BP à BP (soit 43K€), afin d'accroître les moyens d'intervention et la qualité du fleurissement de la Commune. 70% de cet accroissement est constitué d'achats de fournitures (eau, fleurs, terreau, petit outillage...), 6K€ sont liés à un entretien bisannuel sur les serres et 3K€ sont une hausse des frais d'ouverture et de fermeture des parcs par un prestataire extérieur. Les autres dépenses sont relativement stables.

➤ **Affaires internationales, jumelage et commerce**

dépenses d'investissement : 10K€, dépenses de fonctionnement : 370K€

Sous cet intitulé de délégation, la gestion du camping occupe une place très importante. Avec un budget de fonctionnement de 351K€, composé pour 51% de dépenses de personnel, cet équipement est touché de plein fouet par la crise sanitaire en 2020, sans pouvoir mettre en place de mesures de chômage partiel, dispositif inexistant dans le secteur public.

Des perspectives ont été dressées pour maintenir la qualité de service aux clients pour cette hôtellerie de plein air, classée 4 étoiles, avec un niveau de dépenses en cohérence. En investissement, l'accent sera mis sur l'accessibilité des blocs sanitaires en 2021.

Le budget relatif aux jumelages progresse de 30% par rapport au BP 2021 soit 4,5K€. Les festivités prévues dans le cadre des 60 ans du jumelage avec la Ville allemande de Bensheim n'ont pu se dérouler en 2020, du fait du contexte sanitaire et se cumulent avec un nouveau projet associant l'espace jeunes pour une rencontre sportive et culturelle entre les jeunes de Beaune, Malmedy et Bensheim. Il s'agit donc d'une hausse conjoncturelle du budget.

➤ **Logement**

dépenses d'investissement : 24K€, dépenses de fonctionnement : 7K€

La Ville de Beaune participe aux commissions d'attributions de logements par les bailleurs sociaux et à l'étude des dossiers de demande de logement. Par ailleurs, des logements municipaux sont également mis en location. Ce budget de fonctionnement extrêmement stable permet d'assurer les petits entretiens, le nettoyage des communs et le suivi de l'encaissement des loyers et charges (108K€ en recette annuelle).

En lien avec le service Logement, les services techniques assument, par ailleurs, des diagnostics dans leur propre budget et des travaux de remise en état ou d'amélioration des performances énergétiques. Une provision de travaux d'investissement en fonction des diagnostics et des départs de locataires est inscrite à ce titre à hauteur de 20K€. Les cautions à rembourser ou à encaisser sont provisionnées à hauteur de 4,5K€.

➤ **Jeunesse et événements sportifs** (14K€ en fonctionnement)

Les dépenses de ce secteur augmentent de 3K€, afin de développer de nouvelles offres et activités pour les jeunes. Les recettes usagers évoluant, la charge nette pour le budget ne progresse que de 600€. Une réflexion est également portée pour toucher davantage le public des 18-25 ans et un espace sera proposé pour aider les jeunes à travailler, au calme avec des outils numériques adaptés et un encadrement adéquat.

➤ **Développement de la e-administration, informatique et nouvelles technologies**

dépenses d'investissement : 19K€ (hors matériel informatique géré par les achats), dépenses de fonctionnement : 250K€

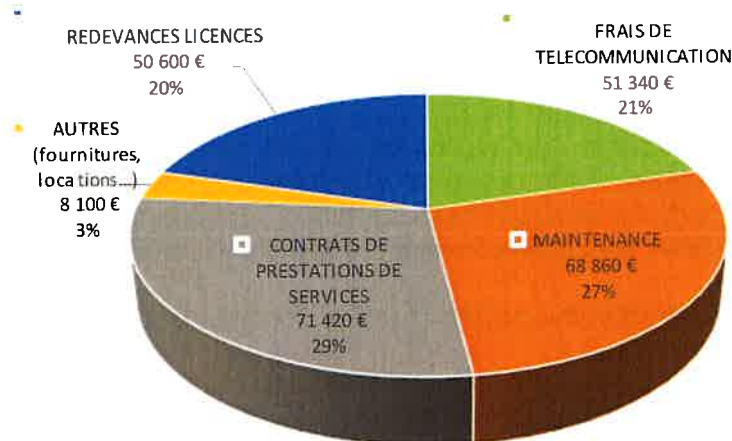
Les périodes de confinement ont prouvé la nécessité d'avoir des outils informatiques performants, des réseaux et serveurs suffisamment dimensionnés pour permettre à chacun de travailler en toute sécurité et à distance, pour les tâches administratives sans accueil de public. Les phases déjà accomplies de dématérialisation dans de nombreux domaines ont permis d'assurer une continuité de service et d'expérimenter de nouvelles méthodes de travail. Une phase de bilan et de structuration est désormais à l'œuvre et permettra d'élargir les usages numériques, de les rationaliser et de mieux répondre aux besoins de la population. Techniquement certains éléments sont portés par la Direction des Systèmes d'Information, mais l'ensemble des services est également moteur de ce changement. En 2021, les outils de communication seront modernisés et de nouveaux logiciels permettront d'améliorer le suivi du courrier ou l'organisation des réunions des assemblées délibérantes et des commissions de travail jusqu'à la transmission des actes au contrôle de légalité (services préfectoraux).

Un budget de 19K€ permettra l'acquisition de licences complémentaires, dans la continuité des licences professionnelles déjà déployées pour quelques agents ou quelques fonctionnalités. Cela concerne la gestion des infrastructures routières (4K€), des parcs et jardins (4K€) et des installations sportives (1K€). Un nouveau logiciel permettra également de gérer différemment la téléphonie (8K€). A la bibliothèque, le projet numérique s'accompagne de l'achat de droits d'usages de nouveaux logiciels (2,6K€) et d'ordinateurs ou tablettes dont l'acquisition est réalisée par le service achats (3,4K€).

En achat, un budget de 12 K€ permettra d'améliorer l'équipement informatique de la salle du Conseil Municipal (vidéoprojection) et d'autres salles de réunion. Dans les Espaces Beaunois et l'Espace Jeune l'équipement numérique s'élève à 5K€. Un budget de 80K€ permettra de remplacer certains PC fixes par des portables ou de fournir des PC plus adaptés pour certains agents ayant des logiciels métiers spécifiques (dessins, ...), de renouveler 61 PC vieillissants ou d'acheter du matériel réseau et WI-FI. Le matériel est également redéployé entre services, lorsque cela est possible, dans le cadre de l'optimisation de la gestion du parc informatique.

Par ailleurs, le service informatique assure la maintenance de l'ensemble des logiciels bureautiques et métiers, de la téléphonie, le paiement des frais de télécommunication, ainsi que le suivi des prestations de déploiement de nouveaux modules de logiciels.

L'ensemble de ces charges de fonctionnement représente un budget de 250K€ pour 2021, dont la composition est détaillée ci-dessous :



Les prestations de service évoluent fortement (+40K€) avec la mise en œuvre du projet de nouveaux logiciels de gestion des assemblées et du courrier (54K€). Mais avec des économies sur d'autres secteurs (maintenance, télécommunications, redevances...) les dépenses du service informatique ne progressent que de 5,6% (13K€) et cette hausse est conjoncturelle, liée à la mise en œuvre de projets ponctuels.

➤ **Santé, handicap, solidarité générationnelle**

5000€ pour la fête des Blanches-Fleurs

La fête des Blanches-Fleurs est un moment important pour l'animation de ce quartier, mais attire également beaucoup d'habitants Beaunois de tous les quartiers qui apprécient ce moment festif. L'implication des associations et des bénévoles est indispensable pour sa réussite. Cette action est maintenue dans son périmètre et son budget habituel.

➤ **Finances et économie**

dépenses d'investissement : 4,5M€, dépenses de fonctionnement : 8M€

L'ensemble des dépenses et recettes de ce secteur a été décrit précédemment dans le cadre des explications relatives aux chapitres comptables des maquettes budgétaires réglementaires. Il s'agit de gérer les équilibres budgétaires et la charge de la dette, ainsi que toutes les dépenses obligatoires ou imprévues.

➤ **Sociétés savantes et archives municipales**

dépenses d'investissement : 1K€, dépenses de fonctionnement : 8K€

Le budget des archives municipales permet l'acquisition de fournitures spécifiques que seul ce service commande, auprès de fournisseurs différents des autres services. Des conditionnements sur mesure sont nécessaires (4K€), ainsi que des prestations de reliure et de désinfection ou d'élimination de documents (4K€).

➤ **Affaires générales et logistique**

dépenses d'investissement : 95K€, dépenses de fonctionnement : 235K€

Les dépenses de fonctionnement du service communication (42,6K€) diminuent de 6K€ avec le transfert d'annonces et insertions vers les services culturels concernés. Ce service gère les fournitures (alimentation, boissons, nappage...) pour les vins d'honneur et les réunions de

travail, toutes les gerbes commémoratives, la location de matériel pour les événements festifs, ainsi que les frais d'impression et de distribution du Beaune Comm'. En investissement, la refonte du site internet et une nouvelle application mobile sont prévues à hauteur de 15K€.

Le service des festivités disposera d'un budget stable en fonctionnement. En investissement, un camion plateau (45K€) facilitera la manutention du matériel dont une partie sera renouvelée (5K€).

Sur la Direction Générale des Services, la ligne des affranchissements est ajustée à la baisse de 5K€, en lien avec les dépenses constatées ces derniers mois. Il convient de rappeler que la Ville de Beaune gère l'affranchissement pour trois structures, la CABCS, le CCAS et elle-même. Une refacturation est effectuée ensuite.

En 2020, les masques de protection contre le COVID ont été gérés par ce service pour la population et les agents, avec l'ajout de crédits en cours d'année. Un budget de 5K€ est prévu en 2021 comptant sur une réduction des risques sanitaires. L'ensemble des autres lignes est quasiment stable, que cela soit pour la gestion des contentieux ou les cotisations à des organismes (Territoires Numériques...). En investissement, un budget de 30K€ permettra la mise en place d'un logiciel de gestion du courrier et des assemblées.

Ce premier Budget Primitif du mandat est un signe fort, il lance l'exécution du programme électoral dès la première année.

Ce qui a été annoncé sera réalisé :

- la sauvegarde de notre environnement, avec la diminution de l'empreinte carbone de nos activités et le développement d'espaces verts,
- la protection du droit à la sécurité,
- l'accès à une éducation de qualité,
- un plan numérique au service des beaunois,
- une ville pour tous, qui n'oublie aucune génération,
- un renforcement du dynamisme culturel, sportif et économique,
- tout cela avec des finances saines.

Je sais que je peux compter sur l'ensemble des élus et des services pour avancer selon ces orientations.

Synthèse du budget proposé au vote :

Dépenses et recettes d'investissement (budget principal) : 22 078 698€
Dépenses et recettes de fonctionnement (budget principal) : 29 713 637€

BUDGET PRINCIPAL TOTAL : 51 792 335€

**TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
(investissement et fonctionnement) : 53 162 041 €**

La traduction chiffrée de cette esquisse du Budget Primitif 2021 - dépenses d'ordre comprises – ayant été synthétisée comme ci-dessus.

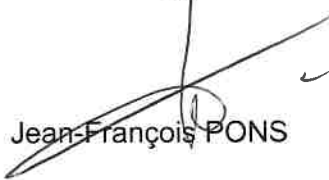
DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **par 28 voix pour et 7 voix contre**,

- ADOPTE le Budget Primitif du Budget Principal, du Budget Autonome Camping, du Budget Annexe Zone de l'Aérodrome BEAUNE-CHALLENGES et du Budget Annexe de BEAUNE Congrès pour l'exercice 2021, dans les conditions décrites dans les documents budgétaires communiqués aux élus selon les maquettes réglementaires des nomenclatures comptables en vigueur à la date du vote,
- AUTORISE le Maire :
 - à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaires,
 - à procéder au lancement des consultations et appels d'offres pour l'exécution des dits budgets,
 - à solliciter les subventions et autorisations d'engagement immédiat des dépenses sans perte du bénéfice des subventions auprès des collectivités et organismes concernés, et à signer les conventions de partenariat en cas de nécessité,
 - à solliciter le versement des fonds de concours et subventions auprès des financeurs sans obligation d'une nouvelle décision du Conseil Municipal,
 - à procéder, sans obligation d'une nouvelle décision du Conseil Municipal, à des virements de crédits à l'intérieur de ces chapitres, à l'exception des crédits de subventions obligatoirement spécialisés, compte tenu du vote du présent Budget au niveau de chaque chapitre,
- APPROUVE le versement des subventions au profit de l'Association Beaunoise pour une Intervention Territorialisée pour 257 500 € et du CCAS pour 831 000 €.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
pour le MAIRE et par délégation
Le Directeur Général des Services


Jean-François PONS

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.